



PARTICIPEZ

Acte III de l' **Agenda 21**

Un **NOUVEAU**
PLAN D' ACTIONS
en faveur du
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



ÉDITO

Manifeste pour
un développement
durable à Vincennes

Après avoir été, en 2010, la première ville du Val-de-Marne à se doter d'un Agenda 21, Vincennes persévère en donnant naissance aujourd'hui à l'Acte II de cet outil de développement durable local.

Cette démarche volontaire s'inscrit dans la droite ligne du succès du premier Agenda 21 vincennois : grâce à la mobilisation de tous les acteurs concernés, près de 90 % de ses actions ont été menées à bien ou initiées. C'est aussi la participation forte de chacun qui a été la clef de cette réussite, et celle-ci nous engage à poursuivre et amplifier notre action.

Plus qu'un simple document conçu par et pour l'ensemble des habitants et des acteurs locaux, l'Agenda 21 est une ambition partagée : celle d'une Ville où l'habitat est plus économe en énergie, où les mobilités douces sont encouragées, où il est plus simple de produire et de consommer durablement. Celle d'une ville déterminée à construire son avenir par des actions concrètes pour préserver nos ressources, réaffirmer la place de la nature et de la biodiversité en ville, et, tout simplement, pour mieux vivre ensemble.

Vincennes est aussi éminemment attachée à la dimension participative du développement durable, et c'est dans cet esprit que l'Acte II fait une plus grande place à l'expérimentation d'actions collaboratives et citoyennes.

Élaborées et construites avec vous, ces 135 actions nous appartiennent désormais collectivement, avec le souci partagé de leur mise en œuvre pour le bien des générations futures !

Laurent LAFON
Maire de Vincennes
Conseiller régional d'Île-de-France

Ce guide a été réalisé par la Mission Développement durable de la ville de Vincennes en février 2017
53 bis, rue de Fontenay - BP 123 - 94304 Vincennes CEDEX
Crédits photos : ville de Vincennes
Création graphique : Fanny Roquette
Imprimé sur papier recyclé par Champagnac

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21 : définitions et contextes	4
L'ACTE II DE L'AGENDA 21 PAR ÉTAPES	6
UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE DYNAMIQUE	8
LA STRATÉGIE DE L'AGENDA 21	10
AXE 1 Favoriser la nature en ville et préserver les ressources	12
AXE 2 Encourager la gestion durable des déchets	14
AXE 3 Lutter contre les pollutions par une mobilité sobre en énergie	16
AXE 4 Poursuivre le développement d'un habitat économe en énergie	18
AXE 5 Permettre à tous de produire et consommer durablement et prévenir les risques sur sa santé	20
AXE 6 Renforcer le bien-vivre ensemble et la citoyenneté	22
AXE 7 Créer les bonnes conditions pour suivre, mettre en œuvre et évaluer l'Agenda 21	24
LES 135 ACTIONS DE L'AGENDA 21, ACTE II	26

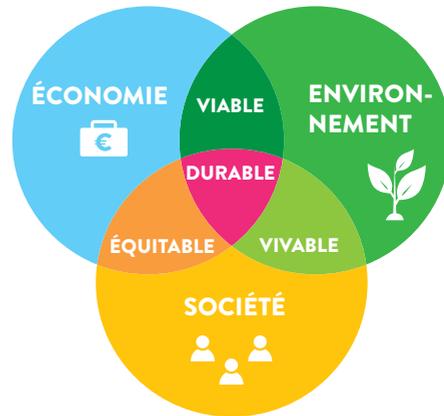
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21 : définitions et contextes

Développement durable, kesako ?

Dans les années 1970-80, la société prend conscience de l'impact des activités humaines sur l'environnement qui nous entoure. Il est urgent d'agir face aux marées noires, au réchauffement climatique, au renforcement des inégalités sociales dans le monde.

La Commission Mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies apporte un début de solution en 1987 dans un rapport intitulé « Notre avenir à tous », en proposant un « **nouveau mode de développement** qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » : **le développement durable.**

Gagner en **efficacité économique**, en **équité sociale** et **respecter l'environnement** sont les trois piliers pour construire une société durable.



Du sommet de la Terre à Rio...

L'Agenda 21 local est issu du Sommet de la Terre (Rio, 1992) et de son programme d'actions mondial pour le 21^e siècle, Action 21, afin de lutter contre la dégradation de la planète, la pauvreté et les inégalités.

Ce projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire en concertation avec différents acteurs, vise à ré-

pondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques responsables. **Un Agenda 21 est porté par une collectivité volontaire et prend la forme d'un plan d'actions.**

En bref

L'Agenda 21 local est une démarche participative qui engage une collectivité, un territoire, à rédiger un programme d'actions concrètes (avec un budget, un calendrier, etc.), en faveur du développement durable.

Agenda, du latin « Agere », agir 21 pour le 21^e siècle



...à l'Agenda 21 local vincennois

Vincennes est la 1^{re} ville du Val-de-Marne à s'être lancée dans une démarche Agenda 21 en 2009, outil privilégié pour favoriser la participation de tous à la conception et la mise en œuvre de projets durables sur la commune. 21 mois ont été nécessaires pour aboutir à un plan d'actions.

En 2015, Vincennes fait le choix de renouveler son programme d'actions en faveur du développement durable avec le lancement de l'Acte II de l'Agenda 21, accompagnée par le cabinet d'études Adret&Territoires.

Après 5 ans de mise en œuvre, 88,28 % des actions de cet Acte I de l'Agenda 21 ont été entreprises ou sont en cours de réalisation fin 2014.

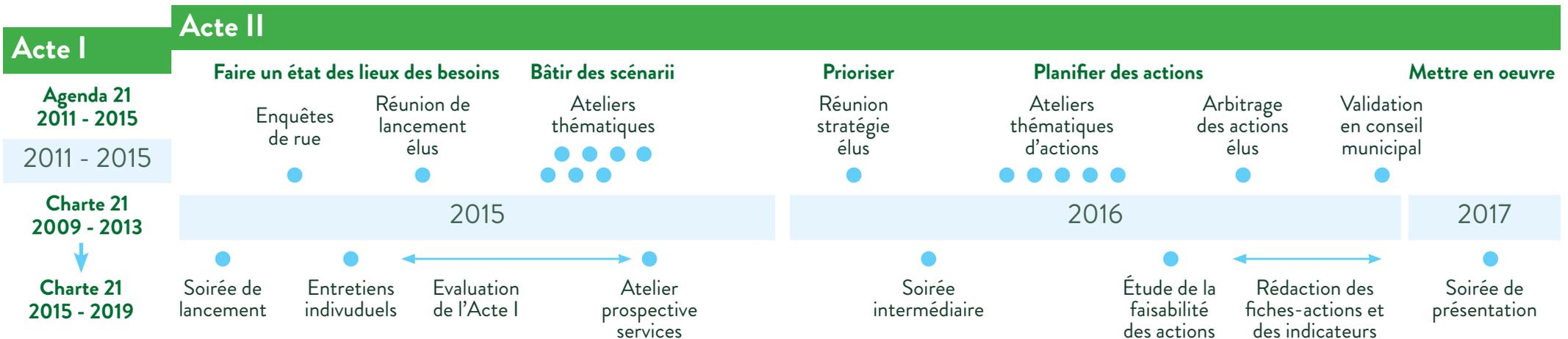


L'ACTE II DE L'AGENDA 21 PAR ÉTAPES

Après un an et demi d'élaboration, l'Acte II de l'Agenda 21 a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 14 décembre 2016.

Une démarche de projet a été respectée pour construire cette nouvelle feuille de route, avec différentes phases : **diagnostic, stratégie, plan d'actions, évaluation**. Un important travail de concertation a été mené.

Les actions de cet Acte II seront mis en œuvre entre 2017 et 2021 et périodiquement évaluées.



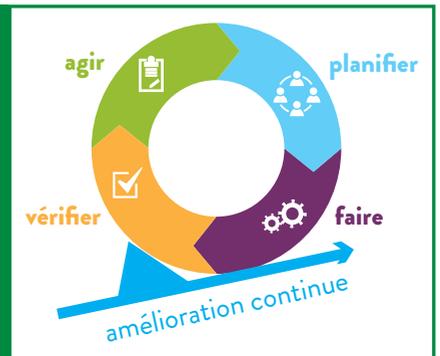
Zoom sur l'Acte II en quelques chiffres

- 1 évaluation de l'Acte I
- 7 axes prioritaires déclinés en 135 actions
- 250 Vincennois touchés, dont 100 présents aux ateliers et plusieurs bénévoles associatifs
- Près de 80 élus, chefs de services et partenaires clés impliqués
- 24 entretiens individuels, 7 porteurs de parole, 8 ateliers habitants, 1 atelier du conseil des seniors
- 3 soirées Agenda 21.

C'est quoi l'évaluation ?

Ce sont des indicateurs qui permettent de suivre, comprendre et réorienter le projet si nécessaire pour tendre vers plus de développement durable.

Un bilan annuel des actions de cet Acte II sera produit. L'Agenda 21 se veut évolutif.



UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE DYNAMIQUE

L'Acte II a été élaboré de façon participative. **Habitants, partenaires, élus et services municipaux ont contribué à enrichir le projet.**

L'Agenda 21 est construit à partir des propositions émanant des habitants interrogés sur l'espace public ou mobilisés lors d'ateliers de travail. **100 personnes** ont ainsi travaillé à la formulation de propositions d'actions lors d'ateliers en phase de diagnostic puis de définition du plan d'actions. Au total, ce sont plus de **250 personnes** qui ont assisté au moins à un temps fort de la démarche.

Retour sur les temps forts de la participation...

- **Enquêtes de rue en 7 lieux de Vincennes pour recueillir le ressenti des Vincennois**

Méthode du « Porteur de parole »

Interagir avec les passants dans la rue sur une question et suspendre leurs réponses sur un fil...



Pour vous prendre le temps de vivre, ça veut dire quoi ?

Quand avez-vous circulé à vélo pour la dernière fois ?

Est-ce que Vincennes est toujours un village ?

Je consomme responsable, et vous ?



- **Ateliers de travail avec les habitants**

- 4 ateliers en phase diagnostic
- 4 ateliers en phase plan d'actions
- 100 personnes présentes !
- Des tables-rondes thématiques

Méthode du « Gro'Débat »

- 1 - Quel est le problème ?
- 2 - Comment ça a évolué depuis 5 ans ?
- 3 - Dans l'idéal ce serait quoi ?
- 4 - Quelle action concrète peut être mise en œuvre facilement par tous et à court terme ?



- **Forums publics**

- 3 soirées sur 3 ans pour présenter les travaux en cours
- 250 participants
- Film, débats, disco-salades...



LA STRATÉGIE DE L'AGENDA 21

Après avoir défini les priorités de cet Acte II, en prenant en compte l'évaluation de l'Acte I, les nouveaux enjeux identifiés et les attentes des habitants et acteurs locaux, une stratégie de développement durable a été validée par les élus vincennois.

Elle propose **7 grands axes de travail et 17 thèmes prioritaires déclinés en actions.**



Les 4 grands principes du projet d'Agenda 21

Efficacité
Sobriété
Collaboratif
Expérimentation

DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE

AXE 1
Favoriser la nature en ville et préserver les ressources
page 12

AXE 2
Encourager la gestion durable des déchets
page 14

AXE 3
Lutter contre les pollutions par une mobilité sobre en énergie
page 16

AXE 4
Poursuivre le développement d'un habitat économe en énergie
page 18

AXE 5
Permettre à tous de produire et consommer durablement et de prévenir les risques sur la santé - page 20

AXE 6
Renforcer le bien-vivre ensemble et la citoyenneté
page 22

AXE 7
Créer les bonnes conditions pour suivre, mettre en œuvre et évaluer le projet
page 24

I. Ressource en eau.....4 actions
II Végétalisation.....18 actions
III. Eclairage raisonné2 actions

IV. Déchets organiques7 actions
V. Tri, recyclage, troc10 actions

VI. Modes doux de déplacements.....11 actions
VII. Mobilité non polluante et apaisée7 actions

VIII. Approvisionnement en énergies vertes2 actions
IX. Consommation énergétique.....5 actions
X. Renovation énergétique des bâtiments12 actions

XI. Consommation responsable3 actions
XII. Santé et environnement.....10 actions
XIII. Eco-responsabilité des acteurs économiques.....8 actions

XIV. Action sociale et solidarité.....15 actions
XV. Sensibilisation active et innovante10 actions
XVI. Démarche participative organisée.....5 actions

XVII. Outils de mise en œuvre de l'Agenda 21.....6 actions

AXE 1

24 actions pour :
Favoriser la nature en ville et préserver les ressources

L'objectif est de développer une urbanisation respectueuse de l'environnement, à l'orée du Bois de Vincennes. Il s'agit de penser la ville comme un écosystème naturel, donc de favoriser la circulation d'espèces, la biodiversité, la végétalisation, mais aussi de préserver l'eau.

MOTS CLES :

végétalisation, biodiversité, ressource en eau, jardinage, espaces publics, actions participatives, éclairage raisonné.



LA RUBRIQUE DE L'ECO-CITOYEN VINCENNOIS

Contacter le service Espaces verts et Paysages de la Ville : 01 43 98 69 30
En savoir plus sur l'association d'agriculture urbaine Les Jardins Suspendus : jardinssuspendus.org/
Connaître l'état de la biodiversité en Ile-de-France : NatureParif : natureparif.fr

CONSTATS, CHIFFRES CLES

Dans le monde, la biodiversité et les ressources sont menacées par les activités humaines. L'empreinte écologique augmente...

Nombre de planète pour subvenir aux besoins de la population mondiale en 2030 : 

Si chaque être humain consommait comme un Européen, il faudrait...



À Vincennes malgré une forte densité, la ville encourage la biodiversité et est passée au « zéro-phyto ».

6 ruches municipales



3700 arbres à Vincennes



65 000 plantes saisonnières et **30 000 bulbes** plantés chaque année



Actuellement, on compte **1 m² / habitant de jardins publics** et **10 ha d'espaces privés non bâtis**.

Déjà **2800 m²** de toitures, terrasses ou murs végétalisés.

Le **jardinage** et le fleurissement contribuent à la végétalisation.

ZOOM SUR 3 ACTIONS



Action 5 - Réaliser un atlas de la biodiversité communale

Il constitue un inventaire et des cartographies des habitats naturels, de la faune et la flore à Vincennes. Il permet d'identifier les enjeux liés à la biodiversité et de déterminer les stratégies à adopter. Il est réalisé de façon participative.

Indicateurs de suivi : nombre d'inventaires réalisés, nombre de participants.

Action 16 - Mettre en place un potager participatif situé au jardin Cœur de Ville

Cette action consiste à mettre à disposition des habitants la parcelle située dans le square derrière le bâtiment Cœur de ville pour créer un potager participatif, dont les légumes seront librement récoltés par les Vincennois.

Indicateurs de suivi : installation d'un point d'eau, nombre de participants à cette démarche.



Action 23 - Mettre en place un Plan Lumière basé sur les économies d'énergie, la recherche de la performance énergétique et intégrant une réflexion sur la préservation de la biodiversité



Un plan Lumière est un plan d'organisation et de mise en place de l'éclairage public. L'objectif est de réaliser des économies d'énergie par une meilleure performance énergétique et de réfléchir à des éclairages compatibles avec la biodiversité, notamment nocturne.

Indicateurs de suivi : consommation énergétique annuelle liée à l'éclairage public, coût de la maintenance / entretien, mise en place effective d'un plan d'actions.

AXE 2

17 actions pour :
Encourager la gestion durable des déchets

Il s'agit de favoriser non seulement le tri permettant le recyclage, mais aussi de réduire les déchets à la source en passant par de nouvelles pratiques de consommation plus durables (troc, réemploi, etc.) et une sensibilisation des Vincennois.

MOTS CLES :

gaspillage alimentaire, recyclage, troc, don, réemploi, réparation, consommation collaborative, économie circulaire, tri



LA RUBRIQUE DE L'ECO-CITOYEN VINCENNOIS

Le calendrier des collectes sur vincennes.fr/Cadre-de-vie/Proprete/Encombrants
Numéro vert Allo proprete : 0800 77 00 66
Des déchetteries mobiles sont organisées 5 fois par mois à Vincennes et Saint Mandé

CONSTATS, CHIFFRES CLES

En France :

- › on consomme **3 fois plus de biens** qu'en 1960
- › + 20 % de déchets depuis 2000
- › **70 %** des Français achètent des produits d'occasion !

Destination finale des déchets en France :
1/3 incinéré **1/3** recyclé **1/3** stocké

A Vincennes, il y a moins de déchets résiduels produits qu'en 2006.

11 590 tonnes
en 2006

9 875 tonnes
en 2015



Le taux de tri est de **21 %**, mais le refus de tri reste important (erreurs de tri).

Près de **600 foyers** pratiquent le compostage, **12 composteurs collectifs** ont été installés !
2,8 kg de textile triés par habitant / an en 2015.

Encore **550 tonnes de dépôts sauvages** encombrant les rues chaque année.

ZOOM SUR 3 ACTIONS



Action 25 - Multiplier les composteurs individuels et collectifs chez les particuliers et tester la mise à disposition de composteurs dans les jardins publics

Déjà 257 foyers se sont équipés de composteurs individuels et 12 sites de compostage partagé (soit 165 logements participants) ont vu le jour à Vincennes. Cette action est à poursuivre en mode individuel, collectif, et dans un espace public.
Indicateurs de suivi : nombre d'équipements en place.

Action 27 - Mettre en place une action de type « la tente des glaneurs »

Il s'agit de récupérer auprès des commerçants les fruits et légumes invendus ou destinés au rebut à l'issue des marchés et de les redistribuer gratuitement aux personnes en difficulté.
Indicateurs de suivi : nombre de bénévoles engagés, nombre de paniers distribués.



Action 39 - Mettre en place un lieu d'échanges de livres sur l'espace public

L'objectif est d'encourager le partage et la convivialité autour de la lecture en créant un espace d'échanges de livres dans Vincennes et mis à la disposition des habitants.
Indicateurs de suivi : création effective d'une boîte d'échanges de livres.



AXE 3

18 actions pour :
Lutter contre les pollutions par une mobilité sobre en énergie

L'objectif est de poursuivre le développement des modes de déplacements non polluants, en s'appuyant sur les nouveaux usages notamment collaboratifs (Autolib, etc.), sur l'urbanisme (ville « apaisée ») et sur l'incitation aux pratiques alternatives. Favoriser l'utilisation du vélo est l'un des axes forts de cet Acte II de l'Agenda 21.

MOTS CLES :

vélo, piéton, ville apaisée, multimodalité, ville décarbonée, collaboratif, équipements en modes doux, transports collectifs.



LA RUBRIQUE DE L'ECO-CITOYEN VINCENNOIS

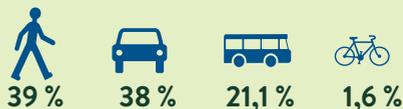
Tout savoir sur le Pass Véligo : veligo.transilien.com
Contacter l'association Vincennes à vélo : facebook.com/VincennesaVelo
S'abonner à Autolib : autolib.eu

CONSTATS, CHIFFRES CLES

En Ile-de-France :

› le secteur des transports est le principal responsable de la pollution

› Habitudes de déplacements des Franciliens : **3,9 déplacements par jour**



Vincennes est une ville propice aux modes de déplacements sobres, de par sa taille et ses stations RER, Métro et bus.

› **60 %** de la surface de la ville se situe à moins de **500 m** d'une station de transports en commun.

› Ville dense, Vincennes compte **40 %** de sa surface en **espaces apaisés**, où se côtoient piétons, cycles et automobiles.

› **1 400 places de stationnement de vélo**, soit 1 place pour 35 Vincennois en 2016 ; **4 stations Autolib**.

› Pourtant la voiture est toujours présente. **Taux de motorisation** des ménages vincennois :



ZOOM SUR 3 ACTIONS



Action 43 - Mettre en place un espace de stationnement de vélos sécurisé Véligo

Le label Veligo est déposé par le STIF pour tous les stationnements vélos dédiés aux voyageurs, des arceaux sous abris simples aux consignes sécurisées. A la demande de la Ville et en lien avec le STIF, la RATP va créer un espace de stationnement sécurisé pour vélos place Pierre Sénard, afin de favoriser la multimodalité dans les déplacements du quotidien. Le système fonctionne avec un badge.

Indicateurs de suivi : places de stationnement de cette consigne Véligo, nombre d'utilisateurs.

Action 45 - Promouvoir des bornes de recharge pour vélos à assistance électrique

L'action consiste à offrir la possibilité aux Vincennois de recharger leurs vélos électriques dans la Ville, par exemple au niveau des espaces Veligo et des stations Autolib (destinées uniquement aux abonnés). D'autres lieux de la ville pourront être également envisagés.

Indicateurs de suivi : nombre de points de recharge de vélos électriques dans la ville.



Action 55 - Favoriser la piétonisation temporaire de certaines zones en fonction des événements qui s'y déroulent

L'action consiste à engager une piétonisation temporaire de certaines zones selon les événements, afin d'inciter les citoyens à réduire l'usage de leur voiture à Vincennes.

Indicateurs de suivi : nombre de rues ouvertes à des piétonisations temporaires.

AXE 4

19 actions pour :
Poursuivre le développement d'un habitat économe en énergie

L'objectif est de contribuer, en partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Est Parisien MVE, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'habitat. Plusieurs leviers sont identifiés : la sensibilisation des Vincennois à la maîtrise de l'énergie, l'accompagnement de copropriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique et la lutte contre la précarité énergétique.

MOTS CLES :

formation-information, rénovation, énergies vertes, construction durable, énergie positive



LA RUBRIQUE DE L'ECO-CITOYEN VINCENNOIS

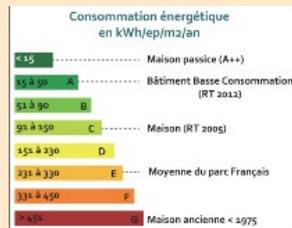
Contactez l'Espace Info Energie de MVE au 01 42 87 99 44 ou par mail contact@agence-mve.org (conseils gratuits et personnalisés)
Retrouver la thermographie aérienne sur le site de la Ville : vincennes.fr/Cadre-de-vie/Habitat-logement/Thermographie-aerienne-et-economies-d-energie

CONSTATS, CHIFFRES CLES

En France, le chauffage constitue la principale dépense énergétique des ménages ainsi que la principale source d'émissions de CO₂.

Vincennes comprend un parc de logements anciens.

50 %
des logements construits à Vincennes datent d'avant 1949



› La densité favorise cependant l'économie d'énergie.

Émissions de GES par habitant
66 kgeq.CO₂ (85 pour la moyenne nationale)
Objectif facteur 4 : 16.5 kgeq.CO₂

› De nombreuses actions menées par la Ville pour maîtriser les consommations d'énergie du bâti public, mais plus de difficultés à toucher le parc de logements privés.

› La problématique de la précarité énergétique se pose dans les logements anciens mal isolés pour les ménages les plus fragiles.

ZOOM SUR 3 ACTIONS



Action 64 - Identifier et accompagner les ménages en précarité énergétique

L'objectif est de s'appuyer sur le réseau vincennois des lanceurs d'alerte pour signaler les personnes en situation de précarité, de prendre contact avec elles et de travailler avec l'Agence Locale de l'Énergie MVE pour réduire leurs consommations d'énergie.

Indicateurs de suivi : nombre de personnes en situation de précarité énergétique, nombre de diagnostics socio-techniques réalisés.

Action 71 - Créer un observatoire de la copropriété

Il constitue un outil cartographique et de connaissances des copropriétés de Vincennes. Il sera alimenté régulièrement, et servira à suivre les évolutions et orienter les besoins liés aux copropriétés, dans le sens du développement durable.

Indicateurs de suivi : création effective de l'observatoire.



Action 76 - Réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre Patrimoine et compétences de la Ville et participer à la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial du Territoire Paris Est Marne et Bois

Vincennes s'engage à réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de son patrimoine communal et de ses compétences dans les trois ans à venir, et participera activement à l'élaboration du Plan Climat Énergie Territorial.

Indicateurs de suivi : réalisation du BEGES, état d'avancement du PCET.

AXE 5

19 actions pour :
Permettre à tous de produire et consommer durablement et prévenir les risques sur sa santé

L'objectif est de favoriser la connaissance et de répondre aux attentes des Vincennois désireux de consommer responsable. Il s'agit aussi de faire prendre conscience des enjeux actuels de santé-environnement liés par exemple aux ondes électromagnétiques ou aux perturbateurs endocriniens.

MOTS CLES :

circuits courts, bio, sensibilisation, éco-responsabilité des acteurs économiques, tourisme responsable, santé-environnement



LA RUBRIQUE DE L'ECO-CITOYEN VINCENNOIS

En savoir plus sur l'AMAP « Les Salsifis Miraculeux » : salsifismiraculeux.free.fr
Découvrir le programme des balades touristiques développement durable à Vincennes : vincennes-tourisme.fr
Rendez-vous sur le site d'AirParif pour connaître la qualité de l'air en Ile-de-France

CONSTATS, CHIFFRES CLES

En France, 90 % des consommateurs sont prêts à privilégier un commerçant qui met en place des pratiques **respectueuses de l'environnement**. (Source : enquête consommateurs septembre 2008 – CCIP Val-de-Marne).

A Vincennes, les habitants font de plus en plus attention à leur environnement et à leurs choix de consommation.

› En 2016 : 1 AMAP, plusieurs supermarchés et certains primeurs du marché proposent des produits bio.
20 % des repas servis dans les restaurants scolaires sont bio !



› en 2010, les éco-défis ont permis de mobiliser et récompenser **60 commerçants** ayant réalisé des actions concrètes en faveur de l'environnement.

› Les **nuisances environnementales** sont un sujet de préoccupation croissante pour notre santé. Pollution de l'air, bruit, ondes, etc., autant de problématiques où la Ville agit concrètement. Exemple : création du **Comité local de concertation sur les ondes électromagnétiques**.

ZOOM SUR 3 ACTIONS



Action 82 - Alerter et sensibiliser les citoyens sur les liens santé-environnement

L'objectif est de favoriser une meilleure connaissance des liens entre la santé et l'environnement pour réduire les risques. Des cycles de conférences seront organisés, avec un focus sur les ondes émises par les téléphones portables et les perturbateurs endocriniens.

Indicateurs de suivi : nombre de conférences organisées, nombre de personnes touchées par ces actions.

Action 89 - Initier un partenariat avec AirParif pour connaître en direct les mesures des capteurs de qualité de l'air



Un partenariat avec AirParif est à créer pour connaître rapidement le résultat de mesures de qualité de l'air et alerter les personnes les plus sensibles aux pics de pollution.

Indicateurs de suivi : signature d'un partenariat.



Action 93 - Créer une action avec les commerçants pour développer le tri des palettes

Une étude auprès des commerçants sera menée par la Ville afin d'obtenir l'adhésion d'un nombre pertinent d'acteurs, le but étant de collecter, stocker et recycler les palettes.

Indicateurs de suivi : nombre de commerçants engagés, tonnage de palettes récupérées.

AXE 6

30 actions pour :
Renforcer le bien-vivre ensemble et la citoyenneté

Le renforcement du lien social, l'attention portée aux personnes vulnérables sont des objectifs majeurs de cet Acte II de l'Agenda 21, dans un contexte de fragilisation du vivre ensemble. Etre une ville solidaire, grâce au tissu associatif et à l'engagement des citoyens, mais aussi une ville dynamique et en évolution, grâce à des projets collaboratifs : tels sont les enjeux portés dans ce thème.

MOTS CLES :

solidaire, intergénérationnel, associations, participation, collaboratif, lien social, coopération internationale, mixité sociale.



LA RUBRIQUE DE L'ECO-CITOYEN VINCENNOIS

L'Espace Pierre-Souweine, regroupant les services d'accompagnement des plus fragiles est situé au 70, rue de Fontenay
Pour s'impliquer dans la vie associative, contacter la Maison des Associations au 41-43, rue Raymond-du-Temple
Retrouver les dates des rencontres ou des ateliers de quartier sur vincennes.fr

CONSTATS, CHIFFRES CLES

Vincennes, une ville où **il fait bon vivre** mais où demeurent certaines disparités.

- › Des personnes vulnérables, isolées : **2,2 % de bénéficiaires de minima sociaux** (2014), **57 %** des personnes de 80 ans ou plus **vivant seules** (2013), **15 %** de familles monoparentales (2012), **440** personnes bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (2015).
- › Solidarité par le logement : **10,69 % de logements sociaux au 1^{er} janvier 2016.**
- › Un **renouvellement** important : **10 %** de la population se renouvelle chaque année (INSEE).
- › Une **vie de quartier** animée et une **vie associative et culturelle riche** (230 associations / 9000 licenciés à un sport ou une activité de loisirs).
- › Des espaces de rencontre : Médiathèque, Le Carré, Cœur de ville, Espace Sorano, Espace Pierre-Souweine, etc. et de concertation :

6 comités consultatifs

1 conseil municipal des enfants

1 conseil des jeunes vincennois

1 conseil des seniors vincennois

ZOOM SUR 3 ACTIONS



Action 105 - Mener une ABS (Analyse des besoins sociaux) et créer un observatoire des besoins sociaux

L'Analyse des besoins sociaux est un document annuel qui dresse un état des lieux de la situation sociale du territoire. C'est un outil de pilotage et d'animation territorial qui structure la politique sociale de la Ville. De ce document découlera un observatoire social.

Indicateurs de suivi : création de l'ABS, nombre de réunions d'échanges, nombre d'entretiens menés avec les acteurs.

Action 107 - Veiller à l'accessibilité des bâtiments communaux

L'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) de la Ville de Vincennes a été validé au conseil municipal d'avril 2016. Il prévoit la mise en accessibilité totale de tous les bâtiments communaux recevant du public d'ici à 2024 (soit 50 établissements).

Indicateurs de suivi : taux de réalisation des actions de l'Ad'AP, nombre d'établissements recevant du public accessibles.



Action 126 - Mettre en place un dispositif participatif plus pérenne en cohérence avec les réunions de quartier

L'objectif de cette action est de renforcer le dispositif actuel de participation mis en place par la Ville, en se basant sur les quartiers, et en veillant à faire le relais avec les projets de l'Agenda 21, notamment les projets collaboratifs (compostage collectif, café social associatif, rue participative, etc.).

Indicateurs de suivi : existence d'un dispositif participatif, nombre de projets de quartiers ayant émergés grâce à ce dispositif.

AXE 7

30 actions pour :
Créer les bonnes conditions pour suivre, mettre en œuvre et évaluer l'Agenda 21

L'objectif est de favoriser la bonne mise en œuvre de l'Acte II de l'Agenda 21, en réalisant un bilan annuel des actions et en prenant en compte de nouvelles réglementations, afin de réorienter le projet si besoin. Des rencontres citoyennes se tiendront pour informer les Vincennois des avancées de l'Agenda 21 et recueillir leurs avis. La Mission Développement Durable est en charge du pilotage de ce projet.

MOTS CLES :

évaluation participative, amélioration continue, partage des données, veille réglementaire, échange de pratiques, réseaux.



LA RUBRIQUE DE L'ECO-CITOYEN VINCENNOIS

Contactez la Mission Développement durable de la ville de Vincennes pour s'investir dans un des projets de l'Agenda 21 : agenda21@vincennes.fr - 01 43 98 69 93.
Pour en savoir plus sur l'Agenda 21, la Charte 21, ou connaître les prochains événements, une rubrique développement durable existe sur le site de la Ville.

CONSTATS, CHIFFRES CLES

Au niveau national, le Ministère de l'écologie et du développement durable a édité un référentiel national pour les Agendas 21, identifiant 5 éléments de démarche déterminants :



- › Principe de participation
- › Principe de pilotage
- › Principe d'évaluation
- › Principe d'amélioration continue
- › Principe de transversalité

Vincennes s'inscrit dans une **logique d'amélioration continue**, puisqu'elle lance un Acte II de son Agenda 21, après avoir conduit une évaluation du premier plan d'actions (reconnu « Agenda 21 local France » par le Ministère).

› Lors de l'Agenda 21, Acte I : un **comité consultatif développement durable** créé, des bilans annuels produits, des entretiens menés avec les porteurs de projet.

› Lors de la construction de l'Agenda 21, Acte II : **25** entretiens individuels, **8** ateliers thématiques et **3** forums, **7** enquêtes de rue, **5** réunions du comité de pilotage...
Près de **100 citoyens investis !**

ZOOM SUR 3 ACTIONS



Action 131 - Mettre en place un dispositif d'évaluation permettant de faire évoluer l'Agenda 21

L'objectif est de définir des outils préalables d'évaluation pour mesurer les progrès réalisés et à venir. Un tableau de bord de pilotage assorti d'indicateurs sera mis en place. Ces indicateurs seront remplis régulièrement et des entretiens annuels avec les porteurs de projets seront réalisés.

Indicateurs de suivi : création effectif du tableau de bord, taux de remplissage des indicateurs.

Action 132 – Organiser une fois par an une restitution du bilan auprès des Vincennois

L'objectif est de garder le contact avec les habitants durant la phase de mise en œuvre de l'Agenda 21 grâce à des rencontres annuelles de bilan de l'Agenda 21. Cela pourra prendre la forme de réunions d'information, d'ateliers de travail, etc.

Indicateurs de suivi : une réunion par an pendant 5 ans.



Action 134 – Mettre en œuvre la Charte 21

Un Agenda 21 territorial n'a de sens que si la Ville est elle-même exemplaire en termes de développement durable. Dès 2006, la Ville s'est engagée en la matière avec les services municipaux.

Dernièrement, la Ville a adopté en 2014 une Charte interne de développement durable, dite Charte 21, pour la période 2015-2019. Elle comprend 96 actions et aborde différentes thématiques : la formation au développement durable, l'intégration des agents, la santé et sécurité au travail, les achats responsables, les déchets et les ressources naturelles.

Indicateurs de suivi : taux de réalisation des actions.

Les 135 actions de l'Agenda 21, Acte II

AXE 1 - Favoriser la nature en ville et préserver les ressources

I. Ressource en eau

1. Encourager l'installation de dispositifs de récupération des eaux pluviales, sur les constructions neuves, dans le Plan Local d'Urbanisme
2. Effectuer une campagne de sensibilisation sur les rejets de mégots dans les caniveaux
3. Inciter à l'emploi de dispositifs permettant de réduire sa consommation d'eau
4. Surveiller les nappes phréatiques non destinées à la consommation humaine

II Végétalisation

5. Réaliser un atlas de la biodiversité communale
6. Lancer des inventaires participatifs de la biodiversité locale à Vincennes
7. Mettre en valeur des parcours piétons végétalisés et fleuris dans la ville
8. Promouvoir la végétalisation des toits d'immeubles et des murs
9. Inciter les particuliers à végétaliser les îlots et cours des immeubles
10. Mettre en place un système de flash code pour identifier les arbres et valoriser le patrimoine végétal
11. Communiquer sur la possibilité qui est donnée aux Vincennois d'obtenir des conseils auprès des jardiniers de la ville
12. Faire un appel sur le site de la ville pour laisser aux Vincennois la possibilité de fleurir les pieds des arbres, encadrés par les services de la ville
13. Tester la création d'une rue participative
14. Développer les continuités végétales
15. Développer le fleurissement des fenêtres et balcons

16. Mettre en place un potager participatif situé à Cœur de ville
17. Soutenir et développer les initiatives de jardins partagés
18. Sensibiliser les jardiniers amateurs aux intrants chimiques
19. Poursuivre l'organisation de bourses aux graines, créer une grainothèque
20. Mettre en lien jardiniers et propriétaires ayant des parcelles à disposition
21. Poursuivre l'accompagnement des projets de jardins pédagogiques
22. Communiquer sur les événements réalisés sur la Ville autour du jardinage

III. Eclairage raisonné

23. Mettre en place un Plan Lumière basé sur les économies d'énergie, la recherche de la performance énergétique et intégrant une réflexion sur la préservation de la biodiversité
24. Réfléchir à des illuminations moins consommatrices en énergie avec les commerçants

AXE 2 - Encourager la gestion durable des déchets

IV. Déchets organiques

25. Multiplier les composteurs individuels et collectifs chez les particuliers et tester la mise à disposition de composteurs dans les jardins publics
26. Favoriser les liens entre producteurs et utilisateurs de compost, notamment via la plateforme web lancée par le SYC-TOM
27. Mettre en place une action de type « la tente des glaneurs »
28. Étudier la possibilité d'acquérir des broyeurs à mettre à disposition des

- Vincennois et développer un service de broyage à la déchetterie mobile
29. Communiquer sur la possibilité de demander un doggy bag dans les restaurants vincennois
30. Organiser des disco soupes et disco-salades lors des événements publics
31. Travailler à la réduction des déchets alimentaires dans les restaurants scolaires

V. Tri, recyclage, troc

32. Inciter les Vincennois à trier et généraliser le tri dans les bâtiments publics
33. Envisager le développement du service de déchetterie mobile
34. Solliciter les bailleurs pour faire de la sensibilisation au tri des déchets
35. Poursuivre l'organisation de la semaine européenne de réduction des déchets
36. Développer un partenariat avec la Collecterie de Montreuil
37. Mettre en place un repair café
38. Communiquer sur des sites dédiés au troc-prêts-dons d'objets, à la réparation et au recyclage
39. Mettre en place un lieu d'échange de livres sur l'espace public
40. Tester la mise en place d'un stand de troc, lors d'un vide-grenier ou lors de la SERD
41. Réaliser une étude de faisabilité sur l'économie circulaire

AXE 3 - Lutter contre les pollutions par une mobilité sobre en énergie

VI. Modes doux de déplacements

42. Poursuivre le maillage de la Ville par des itinéraires cyclables
43. Mettre en place l'espace de stationnement de vélos Véligo

44. Équiper la future consigne véligo située devant la gare de stations de gonflage et d'outils en libre-service
45. Promouvoir des bornes de recharge pour vélos à assistance électrique
46. Étudier et tester la mise en place de parkings vélos fermés sur l'espace public
47. Poursuivre l'installation de marchands ou réparateurs de vélo
48. Développer des repair-vélos ou ateliers de réparation itinérants
49. Poursuivre le déploiement du permis vélo pour les scolaires
50. Continuer à soutenir des événements favorisant la pratique du vélo
51. Questionner les entreprises sur leur volonté de réaliser un Plan de déplacements au sein de leurs structures
52. Réaliser une enquête de déplacements en vue de promouvoir les modes non polluants

VII. Mobilité non polluante et apaisée

53. Poursuivre la réflexion avec le STIF et la RATP sur la circulation des bus dans la ville
54. Signaler le temps de marche du piéton d'un point A à B, notamment à la sortie du métro et du RER
55. Favoriser la piétonisation temporaire de certaines zones en fonction des événements qui s'y déroulent
56. Communiquer sur la réglementation en vigueur de circulation de camions dans Vincennes
57. Étudier le déploiement du dispositif Autolib' à d'autres sites
58. Créer une aire de covoiturage à Vincennes
59. Continuer à se mobiliser en faveur du prolongement de la ligne 1 du Métro

AXE 4 - Poursuivre le développement d'un habitat économe en énergie

VIII. Approvisionnement en énergies vertes

60. Communiquer auprès des syndicats de copropriétaires sur la possibilité de recourir à des distributeurs d'énergies vertes et sur l'existence de l'association «Energie partagée»
61. Inciter à utiliser l'ardoise solaire et les dispositifs analogues sur les constructions qui le permettent

IX. Consommation énergétique

62. Communiquer sur la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments municipaux
63. Organiser des formations sur les enjeux de la précarité énergétique pour les travailleurs, intervenants sociaux et les agents communaux et mener des ateliers collectifs pour leur public cible
64. Identifier et accompagner les ménages en précarité énergétique
65. Poursuivre l'organisation du défi Familles à énergie positive sur la Ville
66. Sensibiliser les enfants et les salariés des structures encadrantes aux enjeux de la consommation énergétique
67. Sensibiliser les occupants des logements sociaux aux enjeux de la rénovation énergétique
68. Poursuivre la mise en place de travaux avec des copropriétés volontaires et valoriser les projets de rénovation engagés par les copropriétés à Vincennes

X. Rénovation énergétique des bâtiments

69. Organiser des sessions de visites de sites exemplaires dans la région, en lien avec MVE et les acteurs de la copropriété
70. Créer des permanences à MVE ou délocalisées en lien avec des structures relais et renforcer la communication sur le dispositif Point Rénovation Info Service
71. Créer un observatoire de la copropriété
72. Mettre en place avec MVE un Club Copro et sensibiliser les acteurs à la rénovation énergétique de la copropriété, notamment via les Conférences Copro
73. Exposer à nouveau la thermographie aérienne et reprogrammer des actions de sensibilisation
74. Réaliser un guide des outils réglementaires et fiscaux existant pour réhabiliter les copropriétés
75. Lancer un concours sur l'amélioration des performances énergétiques des copropriétés volontaires
76. Réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre «Patrimoine et compétences» de la Ville et participer à la mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial du Territoire Paris Est Marne et Bois
77. Construire de façon exemplaire les futurs équipements publics, en visant les normes les plus adaptées
78. Poursuivre le travail avec les bailleurs sur l'efficacité énergétique des logements sociaux dans le cadre de réhabilitations

AXE 5 - Permettre à tous de produire et consommer durablement et prévenir les risques sur sa santé

XI. Consommation responsable

79. Poursuivre l'opération «du bio sur vos étals»
80. Etudier la faisabilité de développer la part du bio et des filières courtes dans les restaurants scolaires
81. Soutenir le développement des AMAP

XII. Santé et environnement

82. Alerter et sensibiliser les citoyens sur les liens santé-environnement ; organiser des cycles de conférences sur le sujet et sensibiliser aux éco-gestes permettant de lutter contre les pollutions
83. Poursuivre le travail du comité local de concertation sur les ondes
84. Veiller à la bonne application de la Charte sur l'implantation des antennes relais à Vincennes signée en 2016 entre les opérateurs de téléphonie mobile et la Ville
85. Mener des actions sur les perturbateurs endocriniens
86. Poursuivre la surveillance de la qualité de l'air intérieur des bâtiments recevant des enfants selon les directives et textes en vigueur
87. Poursuivre la lutte contre le saturnisme infantile
88. Poursuivre la réflexion sur les protections sonores liées au RER avec les acteurs concernés
89. Initier un partenariat avec AirParif pour connaître en direct les mesures des capteurs de qualité de l'air
90. Poursuivre le partenariat avec BruitParif
91. Prendre des mesures incitatives lors d'épisodes de pollution

XIII. Eco-responsabilité des acteurs économiques

92. Collecter les déchets verts des commerçants et les recycler localement
93. Créer une action avec les commerçants pour développer le tri des palettes
94. Promouvoir le développement des consignes
95. Renforcer la visibilité et l'utilisation de l'espace de coworking
96. Organiser des rencontres avec le Club des entrepreneurs de Vincennes pour faire émerger des projets de développement durable
97. Organiser des trophées de l'innovation en faveur du développement durable
98. Développer un circuit touristique permettant de visiter les lieux exemplaires en termes de développement durable à Vincennes en lien avec l'Office de tourisme
99. Valoriser les hébergements durables de Vincennes en améliorant leur visibilité notamment sur le site internet de l'Office du tourisme

AXE 6 - Renforcer le bien-vivre ensemble et la citoyenneté

XIV. Action sociale et solidarité

100. Mettre en place un forum inter-associatif pour créer du lien entre les associations vincennesoises
101. Organiser un speed-dating du bénévolat
102. Créer un café social associatif
103. Soutenir et développer l'épicerie solidaire
104. Relancer le Plan Handicap
105. Mener une ABS (Analyse des besoins sociaux) et créer un observatoire des besoins sociaux
106. Communiquer sur l'existence de l'agence immobilière Soliha
107. Veiller à la mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) des bâtiments communaux
108. Recréer du lien entre personnes isolées autour du jardinage
109. Favoriser la colocation intergénérationnelle via les associations existantes
110. Développer un réseau d'échanges de savoirs intergénérationnels
111. Poursuivre l'activité des personnes relais
112. Promouvoir la coopération internationale, en lien avec les associations locales
113. Promouvoir des échanges en matière de développement durable dans le cadre des jumelages
114. Évaluer le PLH (Programme Local de l'Habitat) 2012-2017 puis participer activement à la politique de l'habitat à l'échelle du Territoire Paris Est Marne et Bois et de la Métropole du Grand Paris

XV. Sensibilisation active et innovante

115. Identifier un lieu dédié à des activités de développement durable

116. Mener des actions de sensibilisation au développement durable dans le cadre d'évènements culturels existants
117. Tendre vers des évènements publics plus éco-responsables
118. Poursuivre une stratégie de communication innovante en lien avec le développement durable
119. Pérenniser les grands rendez-vous annuels sur le développement durable et inclure davantage les associations dans ces manifestations
120. Créer des actions de sensibilisation ponctuelles itinérantes dans les lieux publics
121. S'appuyer sur les outils numériques pour toucher les habitants
122. Créer un « passeport développement durable »
123. Accompagner les dispositifs de type label E3D, éco-écoles, agendas 21 scolaires
124. Intégrer un volet « développement durable » dans les conventions passées entre la Ville et les associations dans le cadre de manifestations

XVI. Démarche participative organisée

125. Développer une stratégie globale de démocratie participative
126. Mettre en place un dispositif participatif plus pérenne en cohérence avec les réunions de quartier
127. Identifier un lieu de rencontres entre citoyens pour le montage de projets de quartier
128. Poursuivre l'appel à projets développement durable envers les associations
129. Étudier la possibilité d'intégrer des critères de développement durable dans les aides à projets jeunes

AXE 7 - Créer les bonnes conditions pour suivre, mettre en œuvre et évaluer l'Agenda 21

XVII. Outils de mise en œuvre de l'Agenda 21

130. Instaurer des instances de pilotage pérennes de l'Agenda 21
131. Mettre en place un dispositif d'évaluation permettant de faire évoluer l'Agenda 21

132. Organiser une fois par an une restitution du bilan auprès des Vincennesoises
133. Élaborer une cartographie des parties prenantes recensant les principaux acteurs dans les thèmes de l'Agenda 21
134. Mettre en œuvre la Charte 21
135. S'inscrire dans des réseaux pour promouvoir le développement durable et bénéficier de retours d'expériences.



 **Merci à tous**
les participants 
aux ateliers ! 

Samah *Laetitia* **Michel** **AURÉLIE** *Christiane* **Marge** **Christine** **Eric**
François **Alain** **DANIÈLE** **Odile** **Véronique** **ALEXIA** **Michael** **Fabien**
Martine **CHARLOTTE** **Virginie** **Magalie** **Georges** **Christophe** *Sandy*
CATHERINE **Corinne** *Christophe* **Stéphane** **Mamedi** **Julien** **Michel**
Alexandra **PASCALE** **Jean-Yves** **Mikaël** *Eugénie* **Françoise** **CLAIRE**
Estelle **Julien** **Jean-Paul** **SAMUEL** **Solène** **YANN** **Emilio** **Dominique**
Philippe **Béranger** **Isabelle** **FRANCIS** **Chantal** **Emilie** **Anne-Marie**
Simon **Véronique** **Dominique** **Annick** **Laurence** **JEREMY** **Anouck**
Lionel **Anne-Marie** **Robert** **RÉGINA** **Marcia** **Anne** **ANNIE** **Eliane**
Marie **HÉLÈNE** **Julien** **Renaud** **Yaacov** **Cécile** **FRÉDÉRIC** **Clémence**
Mireille **Virginie** **Sylvie** **Stéphanie** **Gabriel** **AHMED** **Emmanuelle**
Olivier **EMILIE** *Gaëlle* **Marie-France** **Fabien** **Elphie** **PIERRE** **Daniel**
Martine **Franck-Olivier** *Michèle* 

Pour en savoir plus, contacter la Mission Développement durable
de la ville de Vincennes à agenda21@vincennes.fr ou au 01 43 98 69 93.